

## CERTIFICAT RELATIF AU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 08-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 11-14

Je soussigné, Jean Bourret, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Roxton Pond, atteste par les présentes le résultat de la procédure d'approbation référendaire faisant suite à l'avis public donné le 20 janvier 2026, relativement au *Règlement numéro 08-25 modifiant le Règlement de zonage numéro 11-14*

Résultat :

- Nombre de personnes habiles à voter : **38**
- Nombre de demandes requises pour la tenue d'un référendum : **12**
- Nombre de demandes effectivement reçues : **0**

En conséquence, le *Règlement numéro 08-25 modifiant le Règlement de zonage numéro 11-14* est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Ce règlement sera présenté au conseil municipal lors d'une prochaine séance pour adoption, publication et entrée en vigueur, conformément aux lois applicables.

DONNÉ à Roxton Pond, province de Québec, ce 30 janvier 2026.

Le directeur général et greffier-trésorier,

  
Jean Bourret